

p H. 45.29 (Bidoull)
p. B. 41.21 F
p. B. 11.43. F.

KOPIE auch an: 112, 110
Original bei: 155

paris le 26.9.62 12.15 cable no 256

confidentiel

oo
sk

le D. de l'Int.
ver. CD/211
pour info
R.

pour dpf.

Le ministre des affaires etrangeres me convoque pour le 25 septembre, a 18.00 heures. il rentre de bruxelles et me dit :

1. Les autorites suisses ont expulse, il y a quelques jours, deux ressortissants francais, dont couve doute qu'ils aient eu un caractere meme seulement officieux. L'expulsion n'aurait pas interesse du tout le gouvernement francais, si un communique n'avait ete publie.

couve a soigneusement evite d'employer le mot "inamical". Le ton etait souriant et cordial. il a laisse entendre neanmoins que la publication d'un texte officiel implique une sorte de blame aux autorites francaises. Les activites visees pourraient sembler inspirees par les autorites francaises, ou etre de connivence avec elles. dit d'une maniere extremement nuancee et indirecte, et dans le cadre d'un entretien tres amical.

j'ai repondu qu'une mesure de cette sorte ne pouvait rester ignoree et qu'un communique tres prudent valait mieux que des fausses nouvelles. mais il etait clair que couve pensait a l'impression sur le public francais de l'expulsion par la suisse des agents du ministere de l'interieur.

2. Le communique n'etait pas l'objet de l'entretien. son but etait de faire savoir d'ores et deja que l'ambassade de france remettra une liste a jour de vingt individus qui, d'apres couve, forgent un assassinat contre la personne du president de la republique. ce n'est un mystere pour personne, dit-il, qu'argoud, susini, godard et consorts, ne visent qu'a mieux reussir ce qui, par miracle, a rate, le 22 aout, au petit-clamart.

./.

e. 2 2 2 2

26.9.62.1545 t.lo.



3. Lorsqu'il s'agit de plans concrets d'assassinat, c'est-à-dire d'une entreprise criminelle, il n'est pas en contradiction avec le rôle traditionnel de la Suisse, pays d'asile et de refuge, dit-il, de trouver, dans le cadre de l'amitié franco-suisse, par les moyens des services appropriés, la voie de transmettre une alerte sur des projets criminels. Les services compétents peuvent exercer une action préventive. Il est prouvé que les personnes comprises dans cette liste ne viennent pas en Suisse pour d'autres raisons que pour assurer la réussite de projets d'assassinat. Si leur projet aboutissait et si l'œuvre préparatoire exécutée à l'étranger éclatait au grand jour, ce serait gênant. La position géographique de la Suisse et la perméabilité du territoire genevois rendent des précautions particulièrement désirables.

4. Ce qui gêne le gouvernement français, c'est qu'en tolérant le passage des personnes expulsées à une frontière de leur choix, souvent par des chemins de montagne et des faux papiers, non sans que la police en question soit au courant, il se produit une sorte de complicité passive. Elle permet à ceux qui préparent un attentat précis de passer impunément et indéfiniment d'un pays à l'autre jusqu'au jour qu'ils ont choisi pour l'exécution. On préférerait qu'on amène ces criminels à un avion pour une destination lointaine, l'Amérique du sud.

5. Les autres pays voisins européens se refuseraient désormais, dit-il, à ces départs clandestins, connus de la police locale, avec une fausse identité, vers la frontière d'un pays voisin de leur choix, dans le but ouvert de continuer l'entreprise.

6. D'après les renseignements en sa possession, Bidault avait été conduit par les Italiens à la frontière de Chiasso. Il aurait séjourné quelque temps en Suisse mais ne s'y trouverait plus à l'heure actuelle. Les Italiens ont transmis, par des moyens appropriés, l'essence des documents trouvés, pour autant qu'il s'agissait d'une préparation d'attentat.

Mon interlocuteur comprend et respecte la position traditionnelle de la Suisse vis-à-vis des réfugiés politiques. Quand il s'agit d'assassins en puissance, visant notoirement la vie d'un chef d'état, les polices ont des moyens d'obvier à ces actes criminels. Il s'agit en l'occurrence d'un lobby ou gang abondamment fourni d'argent volé en Algérie, qui prend à son service des assassins à gages.

7. j'ai repondu au ministre qu'il connait trop bien la suisse pour ne pas savoir ce que l'opinion publique, comme le gouvernement, pensent a l'egard du "Lobby algerie francaise" et des activistes, ce que couve a amicalement et parfaitement confirme. la tradition et l'experience de la derniere guerre ont montre toutefois une fois de plus, a nos autorites le danger qu'il y a a entrer dans la voie d'informer une puissance voisine des agissements et des déplacements des refugies politiques. pendant la guerre, maints refugies francais ont beneficie de cette attitude autonome des autorites suisses. je ferai part au conseil federal des ses reflexions.

soldati